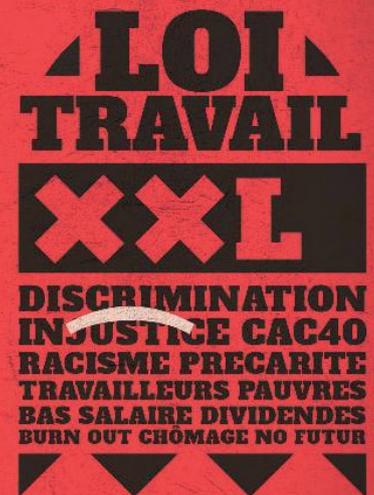


« Se syndiquer, c'est ne plus être seul »

www.cgt-utm.net

12 septembre journée de mobilisation
14h, Arnaud Bernard

En lutte pour
la défense de nos droits !



Dix ans d'inversion de la hiérarchie des normes avec la Loi LRU, ça suffit !

Tou-te-s dans l'action le 12 septembre 2017

Montreuil, le 30 août 2017

Un article du quotidien La Croix daté du 10 août 2017, « [Qu'ont fait les universités de leur autonomie ?](#) » présente un « bilan mitigé » de la Loi relative aux libertés et responsabilités des universités, **la loi LRU-Pécresse, dix ans après sa promulgation le 10 août 2007.**

Cette loi, « *la plus importante de la législature* » selon François Fillon et « *emblématique de la volonté de réformer du quinquennat de Nicolas Sarkozy* » pour Valérie Pécresse, instaurait l'« *autonomie* » des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. En réalité, avec cette loi, l'État mettait à profit le désir d'émancipation revendiqué par les chefs d'établissements lors du colloque de Metz de la

Conférence des présidents d'université, (CPU) en février 2007, **pour se décharger de la gestion de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les établissements.** En s'appuyant sur des présidents d'université dont la loi renforçait considérablement les pouvoirs locaux, Sarkozy/Fillon/Pécresse transféraient aux établissements la masse salariale de l'ensemble de leurs personnels. En les poussant à accéder aux *Responsabilité et compétences élargies* (RCE) et en leur attribuant des budgets contraints ignorant tout à la fois le Glissement vieillissement et technicité (GVT) des personnels et les hausses d'effectifs à venir ils obligeaient les chefs d'établissements à **mettre en œuvre la politique d'austérité en lieu et place du gouvernement.**

Dans ce même article, Valérie Pécresse affirme que « *Nous savions qu'il y aurait des universités qui n'auraient pas les compétences et la « fibre » pour gérer* ». Au-delà du **cynisme affiché et assumé**, on peut s'étonner qu'une ancienne ministre de la République **avoue publiquement** que le projet qu'elle a contribué à mettre en place n'était pas adapté et allait créer des difficultés dans les établissements et pour leurs personnels.

En ajoutant que « *certaines ont par exemple dépensé tout l'argent qu'on leur avait donné en augmentant les primes des enseignants-chercheurs* » non seulement elle **stigmatise une catégorie particulière de personnels**, les opposant ainsi aux autres personnels de nos établissements, mais elle oublie qu'**elle a, elle-même, donné l'exemple en accordant des primes substantielles** (entre 25 et 40 000 € aux présidents qui mettaient en oeuvre sa réforme avec zèle pour que leurs établissements accèdent aux RCE quelles qu'en soient les conditions et les conséquences pour l'avenir). Son Plan carrières 2009-2011 sur lequel les établissements se sont appuyés pour mettre en oeuvre sa politique était principalement **une longue liste de primes** et laissait entendre parallèlement, à qui voulait bien y croire, qu'avec la Révision générale des politiques publiques (RGPP), si les fonctionnaires étaient **moins nombreux, ils seraient mieux payés**.

Dans la note d'information du ministère de Valérie Pécresse datée de novembre 2008, l'article « *Prévisions des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2008 à 2017* », on peut lire que pour son ministère « *suite à un effet démographique, le nombre de bachelier diminuerait entre 2008 et 2017 (4,9%) [...] les effectifs de l'enseignement supérieur devraient fortement reculer en dix ans* ». En réalité, aujourd'hui, ce sont **plus de 40 000 étudiant·e·s en plus** qui arrivent dans l'enseignement supérieur chaque année. Augmentation qui sert désormais d'**alibi à l'instauration de la sélection** à l'entrée à l'université pour, soit-disant, échapper au tirage au sort.

Effectifs étudiants sous évalués, GVT escamoté, politique de primes effrénée et politique d'austérité **ont mis en difficulté financière de nombreux établissements** dont un nombre en constante évolution à la hausse a été placé sous tutelle des rectorats.

Par ailleurs, l'**opération campus** lancée par la même

ministre avec des Partenariats publics pour le privé (PPP) imposés par son ministère ont également **endetté lourdement et durablement nombre d'établissements**. Les PPP incluant l'entretien des bâtiments, avec l'appétit des grands groupes du bâtiment qui se sont ainsi incrustés dans l'université, ce sont aujourd'hui les **services techniques de nos établissements et leurs personnels qui sont menacés** d'extinction. Avec la dévolution du patrimoine immobilier aux établissements, également prévu par la loi LRU-Pécresse, **c'est le patrimoine national qui s'éparpille**.

Avec le transfert de la masse salariale aux établissements, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de Nicolas Sarkozy a fait croire que le gouvernement Fillon investissait dans l'ESR comme cela n'avait jamais été fait par aucun gouvernement. Alors qu'il n'en était rien, bien au contraire. La loi LRU-Pécresse organisait le **désengagement financier de l'État** du service public national d'ESR et le **démantèlement** de l'université française.

Valérie Pécresse est aussi à l'origine de la **folle course** à l'« excellence » entreprise par les établissements. La relative mauvaise position des universités françaises dans les **classements internationaux**, dont la pertinence est contestable, lui servait alors à justifier les réformes « nécessaires » initiées par le gouvernement Sarkozy/Fillon/Pécresse : les universités devaient se donner les moyens d'accéder à une visibilité internationale supposée améliorer leurs scores. **Dix ans après, la position des universités françaises n'a guère évolué**. Avec la sélection qui en est la suite logique, cette politique élitiste épuise les personnels et instaure progressivement une **université à deux vitesses**, véritable outil de **ségrégation sociale**.

C'est la ministre Valérie Pécresse qui, en 2008, a donné à la *Conférence des présidents d'université* l'agrément lui permettant de bénéficier du régime des associations d'utilité publique. CPU dont **le poids et la prégnance** sur la politique du ministère chargé de l'ESR **ne cesse de s'accroître**.

► Une satisfaction : la **mobilisation et la résistance des personnels** ont repoussé jusqu'à ce jour la mise en place de l'**évaluation des enseignant·e·s-chercheur·e·s** pourtant inscrite dans son décret de 2009.

C'est pourquoi, face à ce bilan, la CGT FERC Sup continue à exiger notamment :

- **L'abrogation de la loi LRU-Pécresse** qui avait pour objectifs le démantèlement du service public d'ESR et son **ouverture au marché**.
- **La dénonciation des PPP** et la nationalisation des équipements réalisés.
- **L'abrogation de la loi LRU-Fioraso, l'arrêt des**

ComUE, fusions et regroupements pour engager la reconstruction d'un service public national d'enseignement supérieur et de recherche, laïque, démocratique et émancipateur permettant au plus grand nombre d'accéder à des études supérieures de haut niveau et de qualité sur l'ensemble du territoire.

- **Le refus de toute sélection à l'université** qui met en place un système de **ségrégation sociale**, le Baccalauréat devant rester le **premier grade universitaire** qui ouvre droit à l'inscription aux

études supérieures de son choix.

- **L'égalité de traitement de tou·te·s les étudiant·e·s** en augmentant les **crédits récurrents** de l'enseignement supérieur afin que le coût par étudiant·e et par an d'une université rejoigne celui des élèves des grandes écoles et écoles d'ingénieurs.
- **Le retrait du RIFSEEP** qui remet en cause les fondements du **statut général des fonctionnaires** et le rétablissement de **perspectives de carrières pour TOUS les agents**. C'est un droit pour tou·te·s.

Pour réaffirmer tout cela, pour défendre le service public national, nos carrières, nos emplois, notre pouvoir d'achat et nos pensions.

Pour refuser la casse du Code du travail, défendre le caractère national des diplômes et des qualifications qui constituent le socle des garanties collectives des travailleurs

**Tou·te·s mobilisé·e·s dans la grève et les manifestations
le 12 septembre 2017, 14h, Arnaud Bernard**

Voir également

- [La lutte pour l'abrogation de la loi contre le Travail](#) sur notre site

En lutte pour les conquêtes sociales

La rentrée se fait sous le signe de la loi « travail » XXL et de la casse des droits collectifs des salarié.es. La CGT alerte depuis début juillet sur le fond de la réforme et ses conséquences pour les salarié.es : **remise en cause du contrat de travail, des salaires, des moyens de défendre les conditions de travail** et facilitation des licenciements. Elle alerte aussi sur la forme des « concertations » organisées cet été qui se sont en fait réduites à **quelques heures de rencontre CGT-Gouvernement avec des informations plus que parcellaires... !**

Pour les salarié.es des services publics la déclinaison de la politique du gouvernement Macron se traduit par le **gel du point d'indice et le retour du jour de carence**. De plus, la hausse de la CSG non compensée par la baisse des cotisations sociales (à laquelle la FERC CGT est opposée) impactera fortement leur pouvoir d'achat, comme celui d'une partie de retraité.es et pensionné.es. Autant de décisions politiques qui vont faire baisser les salaires !

La ministre de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation avait assuré que son budget serait « sanctuarisé ». **En réalité le budget de l'ESR est finalement amputé de 331 millions !** Comment faire croire que l'on veut défendre l'Enseignement supérieur et la Recherche publics en commençant par grever à nouveau un budget

déjà gravement mis à mal par les choix budgétaires de ces dernières années. Comment faire vivre des laboratoires et des établissements publics avec des personnels aux salaires gelés et sans budget pérenne ?

Cette baisse ampute le budget des universités (95 millions) alors que tous les bachelier.es ne peuvent être accueillis dans les filières de leur choix. **Plus de 5.000 sont encore sans affectation et des milliers mal affectés. L'instauration du tirage au sort a ouvert la voie de la sélection à l'entrée en licence qui sera un facteur de ségrégation sociale. Prérequis, sélection, baisse des APL... voici ce que M. Macron propose à la jeunesse !**

Quand Macron a décidé de supprimer l'ISF, il faut bien faire des économies ! C'est donc la suppression des emplois aidés qui vient d'être annoncée. Ou plutôt dénoncée car le gouvernement a peu communiqué sur cette mesure. La CGT a toujours été contre les bas salaires et la précarité institués par ces contrats mais leur suppression ne règlera pas le problème des privé.es d'emploi recrutés sur ces postes qui vont directement aller pointer à pôle emploi. Ceux en poste dans des établissements de l'éducation nationale seraient maintenus mais aucun engagement clair n'a été pris. Le non-renouvellement de ces contrats dans les associations et les collectivités terri-

toriales va poser de gros problèmes pour cette rentrée. Une rentrée déjà bien désorganisée dans les écoles par l'assouplissement de la réforme des rythmes scolaires. La CGT a combattu cette réforme en dénonçant ses effets en particulier dans les villes les moins riches et les difficultés engendrées par la désorganisation du temps scolaire. Une fois de plus le ministre agit dans l'urgence, sans concertation avec les personnels de l'éducation ou des collectivités territoriales qui travaillent au plus près des enfants.

Non, M. Macron, les Français.es ne sont pas contre les réformes, juste contre vos réformes qui détruisent leurs droits, détériorent leurs conditions de vie et de travail au profit des actionnaires et des plus riches !



La CSG une imposition injuste

À sa création, la Sécurité sociale était entièrement financée par les **cotisations issues du travail, qui sont du salaire socialisé**. Mais le patronat n'a jamais accepté cet état de fait et a toujours trouvé des gouvernements complices **pour transférer, entre autre via l'impôt, le financement de la Sécurité sociale sur les ménages**. Ainsi la CSG est une contribution sociale créée en 1990 pour « diversifier », mais aussi pour fiscaliser (passer de la cotisation à l'impôt), les sources de financement de la Sécurité sociale. Elle concerne, outre les revenus d'activité, les retraites et les revenus de remplacement (allocations chômage, indemnités journalières de maladie...), les revenus du patrimoine et placements (revenus fonciers, rentes viagères, valeurs mobilières...) et les sommes mises et redistribuées par les jeux. Mais la CSG met à contribution principalement les revenus du travail ($\pm 70\%$ selon les années) et les pensions (18% selon les années). Macron prévoit de supprimer les cotisations maladie (0,75% du salaire brut) et chômage (2,4%) acquittées par les salarié.es, en échange d'une hausse de 1,7 point de la CSG pour tous, actifs mais aussi retraités qu'il dit « aisés », à savoir ceux dont la pension est supérieure à 1 198€ par mois. **Ainsi, une pension de 1 200€ se verra amputée de près de 300€ par an, 25€ par mois ! Les fonctionnaires paieront, eux aussi, plus de CSG mais ne pourront pas bénéficier de la suppression en contrepartie des cotisations qui n'existent pas dans leur régime. Ainsi, cette hausse de la CSG va amener une baisse d'environ 500 euros par an pour un salaire de 2.000 euros mensuels !**

APL

Profitant des congés estivaux, Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, a annoncé la réduction de 5€ par mois du montant de l'aide personnalisée au logement (APL). Cette nouvelle mesure de politique austéritaire va directement impacter les budgets des personnes les plus précaires financièrement. En effet, **l'APL est la principale mesure d'aide au logement d'environ 6,5 millions de foyers, dont 800.000 étudiant.es**. 99% de son montant va à des foyers qui gagnent jusqu'au revenu médian (environ 1.700€/mois). Parmi eux, 48% du montant est versé à des ménages appartenant aux 10% du bas de l'échelle des revenus (revenu annuel de 6.500€). **Le gouvernement, sans surprise, fait donc le choix de s'attaquer aux catégories populaires plutôt qu'aux grands groupes financiers et aux dividendes de leurs actionnaires.**

À lire aussi : [Pas de marche arrière sur le logement ! Vous n'aurez pas nos 5 euros par mois !](#)



rentrée
sept 2017

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite: Prendre contact Me syndiquer

Nom (Mme/M.) Prénom :
 Tel : Mel :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Secteur d'exercice :
 Lieu d'exercice :

Retour à Syndicat FERC-Sup CGT de l'UT2J - Sandra CASSAGNAUD - Dpt Lettres modernes

www.cgt-utm.net ◦ facebook.cgt-utm.net ◦ adhesion@cgt-utm.net